



Valoriser l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), la Conduite Supervisée (CS) et le rendez-vous post-permis

L'auto-école AKADEMY valorise et propose plusieurs filières complémentaires au permis B permettant de **renforcer l'expérience de conduite**, d'augmenter la sécurité des élèves et de favoriser la réussite à l'examen :

- **Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC),**
- **Conduite Supervisée (CS),**
- **Rendez-vous post-permis pour conducteurs novices.**

Ces dispositifs s'inscrivent dans une logique de sécurité routière et d'amélioration continue des compétences de conduite.

1) L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

1.1 Enjeux et avantages

L'AAC est une filière qui permet de conduire avec un accompagnateur après une première phase de formation en auto-école.

Elle présente plusieurs bénéfices majeurs :

- **Plus d'expérience de conduite** : l'élève apprend dans des conditions variées (ville, route, nuit, météo...).
- **Réduction du risque d'accident** : une expérience plus longue rend la conduite plus sûre et plus autonome.
- **Meilleure préparation à l'examen** : les élèves en AAC sont généralement plus à l'aise le jour de l'épreuve pratique.
- **Progression en confiance** : l'élève construit son autonomie progressivement, avec un cadre sécurisé.

1.2 Déroulement de l'AAC

1. **Évaluation initiale** à l'auto-école
→ permet d'estimer le volume d'heures nécessaire.
2. **Formation théorique (Code / ETG)**
→ apprentissage du code de la route et entraînements.
3. **Formation pratique initiale**
→ au minimum **20 heures** de conduite.
L'élève doit valider les compétences du REMC avec l'enseignant.
4. **Rendez-vous préalable** avec l'accompagnateur
→ séance obligatoire de mise en route : objectifs, règles de sécurité, rôle de l'accompagnateur.
5. **Phase de conduite accompagnée** → durée **minimum 1 an**

→ au moins 3000 km à parcourir
→ conduite en conditions variées, sous la responsabilité de l'accompagnateur.
6. **Rendez-vous pédagogiques obligatoires (2)** → bilans de progression avec l'enseignant → ajustements si besoin.
7. **Bilan final et présentation à l'examen pratique**
→ inscription à l'épreuve après validation du niveau.

1.3 Conditions d'accès à l'AAC

Pour s'inscrire en AAC, l'élève doit :

- avoir **15 ans minimum** au début de la filière,
- disposer d'un **numéro NEPH**,
- obtenir l'accord de la gérante / enseignante après évaluation initiale,
- avoir **un accompagnateur** disponible respectant les conditions requises.

Conditions pour l'accompagnateur :

- être titulaire du permis B depuis **au moins 5 ans sans interruption**,
- avoir l'accord de son assureur,
- ne pas avoir été condamné pour certains délits routiers graves.

1.4 Documents nécessaires à l'inscription AAC

- pièce d'identité de l'élève
 - justificatif de domicile
 - photo d'identité / e-photo
 - ASSR2 ou ASR (si concerné)
 - pièce d'identité + permis B de l'accompagnateur
 - **attestation d'accord de l'assureur** de l'accompagnateur.
-

2) La Conduite Supervisée (CS)

2.1 Enjeux et avantages

La CS permet à un élève déjà engagé dans une formation classique de conduire avec un accompagnateur, afin de compléter son expérience.

Elle est utile pour :

- **gagner en assurance et en autonomie,**
- **augmenter l'expérience avant l'examen,**
- **consolider les compétences** si l'élève a besoin de plus de pratique,
- **faciliter une nouvelle présentation** en cas d'échec à l'examen.

2.2 Déroulement de la CS

1. **Évaluation initiale + formation théorique et pratique** en auto-école
→ l'élève suit son parcours permis B normalement.
2. **Validation de l'enseignant**
→ entrée en conduite supervisée possible quand l'élève a atteint un niveau suffisant.
3. **Rendez-vous préalable** avec l'accompagnateur → rappel du rôle de chacun et des objectifs.
4. **Phase supervisée**
→ conduite avec accompagnateur **sans durée minimale imposée**, → objectifs définis en lien avec l'enseignant.
5. **Bilan final et présentation à l'examen (ou repassage)** → inscription dès que le niveau est validé.

2.3 Conditions d'accès à la CS

Pour s'inscrire en CS, l'élève doit :

- avoir **18 ans minimum**,
- avoir obtenu le code (ETG valide),
- avoir suivi une formation pratique suffisante avec validation de l'enseignant,
- disposer d'un accompagnateur respectant les conditions d'âge/permis.

Accompagnateur CS :

- permis B depuis **au moins 5 ans sans interruption**,
- accord de l'assureur,
- absence de condamnations incompatibles.

2.4 Documents nécessaires à l'inscription CS

- pièce d'identité de l'élève
- numéro NEPH
- preuve de réussite au code
- pièce d'identité + permis B de l'accompagnateur
- **attestation d'accord de l'assureur.**

3) Rendez-vous post-permis (conducteurs novices)

Sous- critère 1.6

3.1 Enjeux et objectifs

Après l'obtention du permis, les conducteurs novices découvrent une conduite en autonomie totale. C'est une période où le risque d'accident est plus élevé, notamment par manque d'expérience dans certaines situations.

Le rendez-vous post-permis vise à :

- **consolider les acquis** du permis en conditions réelles,
- **améliorer l'anticipation des risques** (vitesse, distances, usagers vulnérables),
- **corriger les mauvaises habitudes** pouvant apparaître après l'examen,
- **développer une conduite responsable, apaisée et sûre**,
- **renforcer la confiance du nouveau conducteur.**

3.2 Déroutement du rendez-vous post-permis

Le rendez-vous est individualisé et adapté aux besoins du conducteur novice :

1. Entretien de départ

- retour sur l'expérience depuis l'obtention du permis,
- identification des difficultés rencontrées (stress, manœuvres, autoroute, conduite de nuit, etc.).

2. **Séance pratique ciblée / module de perfectionnement** selon les priorités :

- conduite en circulation complexe,
- insertion/sortie voies rapides et autoroutes, • manœuvres et stationnement,
- anticipation, distances de sécurité,
- éco-conduite.

3. **Bilan final**

- points forts / axes de progrès,
- conseils personnalisés.

3.3 Conditions d'accès

- être titulaire d'un **permis B récent** (conducteur novice),

inscription simple à l'accueil de l'auto-école ou via contact.

3.4 Documents nécessaires

- **permis de conduire,**
- **pièce d'identité.**

3.5 Modalités de promotion par AKADEMY

AKADEMY informe et valorise le rendez-vous post-permis :

- **à l'oral**, lors de la remise du résultat d'examen et du livret de fin de formation ;
- **sur le site internet**, dans la rubrique "Post-permis & Passerelles ;

sur demande, pour tout conducteur novice souhaitant un accompagnement complémentaire.

4) Informations pratiques communes AAC / CS / post-permis

- Le véhicule utilisé doit être assuré pour la conduite accompagnée/supervisée.
- L'accompagnateur doit respecter les règles de sécurité et rester responsable.
- Les documents requis doivent être disponibles en conduite.
- Les parcours sont **individualisés** selon les besoins.